

Candidature sur le métier

UNESCO Des structures souples ont été mises en place pour constituer le dossier dans la perspective de l'inscription au patrimoine mondial du paysage urbain du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Un document à déposer d'ici à 2008

Par
Daniel Droz

«**T**out est en train de se mettre en place», dit le conseiller communal chaux-de-fonnier en charge de l'urbanisme, Laurent Kurth. Le travail bat son plein. L'objectif? L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour leur paysage urbain, tel que l'a modelé l'industrie horlogère. Dans les 15 mois à venir, la constitution d'un dossier complet occupera plusieurs personnes. Celui-ci devrait être déposé en 2008 au Centre du patrimoine mondial par la voie diplomatique. Une décision pourrait tomber en 2009.

Ces derniers mois, les acteurs de cette aventure ont tenu à mettre en place des structures souples. En effet, les interlocuteurs ne manquent pas. Le dossier concerne deux villes, un canton et la Confédération. Un bureau est constitué. Il fonctionne avec les mêmes personnes que pour l'opération Art nouveau. L'architecte du patrimoine Jean-Daniel Jeanneret le dirige. Il est épaulé par l'historienne de l'art Anouk Hellmann.

Un photographe-graphiste à 50% est recherché. Son contrat de 14 mois prendra fin au terme de l'année 2007. Il sera notamment chargé de mettre en forme le dossier. Les autorités des deux villes ont renoncé à confier ce mandat à l'extérieur. «Ça coûte plus cher dans l'immédiat», explique Laurent Kurth. Dans la durée

aussi, le matériel étant réutilisable sans devoir s'acquitter de droits d'auteur. Les mandats juridique, historique et scientifique ont aussi été définis et attribués. Un quatrième concerne la supervision de l'ensemble. «Pour que le tout soit cohérent.»

La structure comprend d'autres étages. Un comité directeur a été mis sur pied. Il compte un représentant de chaque ville ainsi que du canton de Neuchâtel et de la Confédération. Un comité de pilotage verra aussi le jour. Il inclura des délégués du Conseil d'Etat, des milieux immobiliers et horlogers. «Nous souhaitons associer les milieux pertinents», confie Laurent Kurth. Des contacts sont en cours. «Nous avons pris un peu de retard.»

Parallèlement, une association de soutien pourrait voir le jour. Une initiative qui est «vue d'un très bon œil». Cette structure réunirait toutes les personnes intéressées à ce dossier. «Un dialogue régulier» aurait lieu avec les instances officielles.

Financement en bonne voie

En matière de financement, le canton sera de la partie. Deux généreux donateurs privés ont aussi donné leur accord pour appuyer la démarche. D'autres contacts ont été pris. Rappelons aussi que deux œuvres de Le Corbusier – la Maison blanche et la Villa turque – figurent aussi dans une candidature transnationale chapeautée par la France. /DAD



Le conseiller communal Laurent Kurth (à gauche) souhaite associer les milieux immobilier et horloger à la démarche, pilotée par Jean-Daniel Jeanneret. PHOTO ARCH-GALLEY

Des atouts

«**S**atisfaire aux critères ne signifie pas que l'objet va être automatiquement inscrit dans la liste. Il s'avère que la liste est trop centrée sur des biens culturels et européens. Le comité entend porter une attention accrue sur les biens culturels et naturels d'autres régions du monde et fortement limiter l'inscription d'autres villes, palais, châteaux forts et églises d'Europe», indique la Commission suisse pour l'Unesco.

C'est bien là un des atouts de la candidature des deux villes du Haut. Leur paysage urbain modelé par le développement de l'horlogerie constitue un critère déterminant. Il offre «un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou de paysage illustrant une ou des périodes significatives de l'histoire humaine», tel que défini dans les critères de sélection pour les biens culturels.

Et aux craintes que pourraient exprimer les milieux économique et immobilier, le conseiller communal Laurent Kurth avait déjà répondu en décembre 2004 en rappelant qu'être reconnu par l'Unesco n'entraîne aucune obligation légale supplémentaire. Les plans d'aménagement existants et les mesures mises en place dans les deux villes feront partie des éléments de la candidature. /dad

EN BREF

LA CHAUX-DE-FONDS ■ Exposition de cartes postales prolongée. L'exposition temporaire du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds consacrée à «La carte postale en Suisse au temps de l'Art nouveau» est prolongée jusqu'au 28 janvier 2007. /comm-réd

■ **Séance du Parlement des jeunes.** Ce soir à 19h, le Parlement des jeunes de La Chaux-de-Fonds se réunit à l'Hôtel de ville. Trois projets internes au comité sont à l'ordre du jour: le reportage réalisé par la HEP Bejune sur le Parlement des jeunes, un rappel du budget et un débat avec la police. Ainsi que deux projets externes: Burning Sound et un concert à la Salle du progrès. /réd

LE LOCLE ■ Concert du club Soroptimist. Le concert de bienfaisance du club Soroptimist, samedi à 20h30. Interprété par les Gais Lutrins, «Pour une poignée de bébés» sera donné à la Maison de paroisse du Locle, Envers 34. Petite restauration. Le bénéfice de la soirée sera remis à la Fondation de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent. Ouverture des portes à 19h30. Renseignements et inscriptions: tél. 079 647 39 34. /comm-réd

La forêt bonne pour tout

LA CHAUX-DE-FONDS La Société neuchâteloise des forestiers présente cette semaine une exposition à Métropole-Centre sur les différentes prestations que peuvent offrir les forêts

«**I**l faut souligner l'importance de la multifonctionnalité des forêts», clame haut et fort Jan Boni, le président de la SNF (Société neuchâteloise des forestiers). Afin de faire prendre conscience, ou simplement de rappeler, à «Monsieur tout-le-monde» les nombreuses services que les forêts peuvent offrir, la SNF propose, cette semaine, une exposition – intitulée «Les mille et une prestations de la forêt multifonctionnelle» – dans le hall de Métropole-Centre.

«Les gens n'ont souvent qu'une seule attente, soupire Jan Boni. Par exemple: le champignonner aimerait que tout soit réglé en fonction de lui, le sportif désire plus de sentiers balisés.» Par ailleurs, la modernisation des techniques, comme la coupe rase, privilégie la récolte du bois. «C'est plus simple, mais on axe tout là-dessus et on néglige tout le reste. Il n'y a pas que la production du bois qui compte.»

En effet, les forêts n'ont pas qu'une seule vocation. Les différentes prestations qu'elles of-

frent répondent à des fonctions bien précises. Tout d'abord, elles protègent efficacement les routes et les habitations des avalanches, des chutes de pierres et des glissements de terrain.

Les forêts ont aussi une fonction économique. Exemple flagrant: «Grâce au sol forestier, l'eau

provenant des sources est déjà fortement purifiée», relate Jan Boni. Enlever les nitrates de l'eau coûte excessivement cher. Elles maintiennent aussi la biodiversité:

70% de toutes nos espèces indigènes, faune et flore confondues, y habitent. Enfin, elle a une fonction sociale que l'on retrouve à travers les promenades, les activités sportives et les moments de détente.

Sans forêt: dix milliards

Cette exposition a donc pour but de «faire prendre conscience aux gens des prestations qui sont offertes, de leurs transmettre un certain respect de la forêt et de leurs montrer la qualité des produits forestiers.» On y retrouve de grandes illustrations explicatives, quelques animaux empaillés, différents types de bois, de feuilles, d'espèces. Il y a même un vélo d'appartement...! «C'est pour montrer ce que représente l'énergie libérée avec une bûche d'un kilo, rigole Jan Boni. Il faudrait pédaler à 20 km/h durant neuf heures!»

Les forêts tiennent un rôle important pour notre société. «Selon une étude très théorique, glisse Jan Boni, il faudrait investir dix milliards par année en Suisse pour remplacer les prestations des forêts!» Parlant, non? /SBI



L'exposition proposée par la Société neuchâteloise des forestiers sur la multifonctionnalité des forêts à Métropole-Centre se tient jusqu'à samedi. PHOTO LEUENBERGER